

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

20 AVRIL 1999

PROJET DE DECRET

CREANT LE CONSEIL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION PERMANENTE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE
PAR MM. WAHL, DEFFET, MME PERSOONS ET M. TAHAY

(1) Voir Doc. n° 304 (1998-1999) nos 1 à 3.

Amendement n° 5

A l'article 8, 1^o, remplacer « ministre » par « Gouvernement ».

Justification

Il convient de parler de « Gouvernement » plutôt que de « ministre ».

J.-P. WAHL.
M. DEFFET.
C. PERSOONS.
C. TAHAY.